



ASSEMBLEE GENERALE STRATEGIQUE **DU 19 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30**

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27/06/2023

- 2) Approbation de l'évaluation du plan stratégique 2023-2025.

L'Assemblée aura lieu à la station d'épuration de Liège-Oupeye,
sise rue Voie de Liège 40 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau.

Conformément aux dispositions du décret du 26 avril 2012, les citoyens peuvent assister à l'Assemblée générale, sous les conditions suivantes :

- être domicilié dans une commune/province associée ;
- en qualité d'observateur, c'est-à-dire sans possibilité d'intervenir ;
- les citoyens ne sont pas autorisés à assister aux points de l'ordre du jour qui concernent des questions de personnes.